



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4016
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long de la Grande Rue (1ère tranche) et Rue de Saint-Igny.

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VILLERS-LE-SEC

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

Grande Rue
Rue de Saint-Igny

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- GAZ ET EAUX
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de VILLERS-LE-SEC
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de VILLERS-LE-SEC

B 4016 - Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité le long de la Grande Rue (1ère tranche), et Rue de Saint-Igny.

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VILLERS-LE-SEC, de type rurale, se situe à environ 5 km au Sud-Est de Vesoul. La zone des travaux se situe le long de la Grande Rue ainsi que le long de la Rue de Saint-Igny.

La commune de VILLERS-LE-SEC présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Chapelle Saint-Igny (Arrêté du 16/05/1979)

2) Justifications des travaux

Les travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement d'environ 215 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 5 ensembles d'éclairage public (EP1b à EP5b) de hauteur de feu 7m thermolaqués ral 3004, identiques à ceux existants route de Vesoul, composés chacun de :
 - un luminaire de marque ECLATEC de type CLIP28 de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W ;
 - un mât de marque GHM de type CONCERTO SRCE en acier galvanisé de hauteur 7m avec une crosse simple de saillie 1m.
- la fourniture, la pose et le raccordement de 2 ensembles d'éclairage public (EP6b et EP1a) de hauteur de feu 6m thermolaqués ral 3004 composés chacun de :
 - un luminaire de marque ECLATEC de type CLIP28 de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 70W ;
 - un mât droit cylindro conique de marque GHM de type PRELUDE en acier galvanisé de hauteur 6m.
- la fourniture, la pose et le raccordement d'un ensemble d'éclairage public de hauteur de feu 4m (EP2a) thermolaqué ral 3004 composé de :
 - un luminaire de marque VHM de type EOLE de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 50W ;
 - un mât droit cylindrique de marque GHM de type AC89 en acier galvanisé.
- la dépose de trois luminaires de type « boule » existant rue du Tilleul et la pose en lieu et place sur les mâts conservés de trois luminaires de marque VHM de type EOLE thermolaqués de classe 1 équipés chacun d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 50W.
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques existant dans ce secteur.
- le remplacement d'environ 145 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant dans le secteur par des câbles souterrains;
- la fourniture, la pose et le raccordement d'un ensemble d'éclairage public (EPc2) de hauteur de feu 7m thermolaqués ral 3004, identique à ceux existants route de Vesoul, composé de :
 - un luminaire de marque ECLATEC de type CLIP28 de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 100W ;
 - un mât de marque GHM de type CONCERTO SRCE en acier galvanisé de hauteur 7m avec une crosse simple de saillie 1m.
- la fourniture, la pose et le raccordement de 3 ensembles d'éclairage public (EPc4 à EPc6) de hauteur de feu 7m thermolaqués ral 3004 composés chacun de :

- un luminaire de marque ECLATEC de type CLIP28 de classe 1 équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression 70W ;
 - un mât droit cylindro conique de marque GHM de type PRELUDE en acier galvanisé de hauteur 7m.
- la fourniture, la pose sur un support béton et le raccordement d'un luminaire (EPc3) identique à ceux cités ci-dessus de puissance 100W.
 - la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques existant dans ce secteur.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011